

Eco-quartier, La concertation est lancée

Encore en phase d'étude, les premières pistes d'aménagement du projet d'éco-quartier à La Marine ont été présentées en réunion publique.

URBANISME



Présentation du projet par le maire et son adjoint délégué à l'Urbanisme et à l'Aménagement, Patrick Chaimovitch.

Le 29 mai dernier au gymnase Henri Dunant, devant une assemblée fournie et attentive, le cabinet d'étude en charge du projet et le maire de Colombes ont décliné les grandes orientations du futur programme de création d'un éco-quartier à La Marine. Un nouveau morceau de ville qui intégrera dans sa conception, tous les principes de développement durable, qu'il s'agisse d'urbanisme, de déplacements (en favorisant la circulation des piétons et

des cyclistes et en s'appuyant sur l'arrivée du tramway T2), de maîtrise des énergies ou encore de mixité sociale.

450 LOGEMENTS ET DES EQUIPEMENTS DE PROXIMITE

Concrètement, ce nouvel espace écologique prévoit la construction, d'ici à 2012, de 450 logements (dont 20 % seront consacrés au logement social).

Une offre qui sera complétée d'équipements de proximité et culturels, avec la création sur le site d'une médiathèque et d'un nouveau groupe scolaire, mais aussi d'un espace public de 7 000 m². À l'étude également, la réalisation d'un hôtel pour répondre à la demande croissante des grandes entreprises et d'espaces de bureaux. «*Mais rien n'est figé, a souligné le maire Philippe Sarre, chaque étape du projet sera soumise à la concertation*».

Si les premières esquisses ont séduit l'assistance, le projet a cependant suscité des interrogations, au premier rang desquelles la circulation, les accès au site ou encore le stationnement. Autres préoccupations des habitants : la hauteur des futurs bâtiments et l'intégration du site dans le quartier... Autant de questions qui nourriront la réflexion des groupes de travail, réunissant riverains, techniciens et élus, actuellement en cours de constitution. ■

L'autre économie du ENTREPRISES club CIGALES

Nouveauté à Colombes dans le domaine de l'économie sociale et solidaire, avec le lancement d'un club CIGALES. L'objectif premier de ce Club d'Investisseurs pour une Gestion Alternative et Locale de l'Épargne Solidaire n'est pas la rentabilité à tout prix. Il s'agit avant tout de faire émerger des projets qui n'auraient pu – ou difficilement – voir le jour autrement. La priorité est donnée à des entreprises ayant une composante sociale, culturelle ou environnementale... À noter qu'au sein de cette structure à durée de vie limitée, les investisseurs se partagent le capital à hauteur de leur participation. Si vous aussi vous souhaitez participer à la création de ce lieu d'échanges et d'autoformation sur les questions économiques et de développement local, rendez-vous le jeudi 18 juin à 19 h dans les salles du sous-sol de l'hôtel de ville. ■

T2 : INDEMNISATION POSSIBLE POUR LES ENTREPRISES

Après une première réunion ouverte à toute la population, le 2 avril dernier, le projet T2 a été discuté et présenté aux commerçants et entreprises de la ville le 5 mai, lors d'une rencontre initiée par les Conseil généraux des Hauts-de-Seine et du Val d'Oise, de la RATP et du Stif. C'est moins l'utilisation du tramway que l'impact des travaux sur la vie économique qui a été au centre des débats : voies d'accès modifiées, problèmes de stationnement... Pour pallier la perte de chiffre d'affaires, une commission d'indemnisation va être mise en place d'ici septembre prochain. Une démarche, déjà expérimentée sur le T3, rendue possible grâce à la collaboration de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris (CCIP), qui sera le principal relais d'information des commerçants et entrepreneurs durant cette période.

EN DIRECT DU T2

Pose du premier rail à Colombes



Le chantier du tramway a franchi une nouvelle étape le 30 avril dernier, avec la pose du tout premier rail de la prolongation de la ligne T2. Cette pièce d'appareil d'aiguillage a été placée tôt dans la matinée à l'angle du boulevard Charles-de-Gaulle, et de la rue des Côtes d'Auty.

Les autres chantiers en cours

Aménagement de la rue des Côtes d'Auty

Lieu : rue des Côtes d'Auty, angle du boulevard Charles-de-Gaulle et rue Champy

Dates : jusqu'au 30 juin

Restrictions : sens unique du boulevard Charles-de-Gaulle vers la rue Champy. Vitesse limitée à 30 km/h. Stationnement interdit entre le boulevard Charles-de-Gaulle et l'hôpital de Nanterre, et entre la rue des Côtes d'Auty et le n°12 de la rue Champy.

Dévoisement des réseaux d'assainissement

Lieu : boulevard Charles-de-Gaulle dans le sens Bezons-La Défense, angles rue d'Estienne d'Orves et rue du Débarcadère

Dates : jusqu'au 12 juin

Restrictions : Autobus intégrés à la circulation générale. Contre-allée interdite à la circulation. Vitesse limitée à 30 km/h et stationnement interdit.

Renseignements, suivi du chantier

Votre contact riverains : Gabriel Dousseau - 06 66 47 14 90 ou contact@t2ladefensebezons.fr